

pas réuni les conditions exigées pour recevoir cette formation? Ou peut-être serait-il prêt à faire une déclaration à l'appel des motions?

**L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration):** J'essaierai volontiers de savoir si je puis réunir les chiffres nécessaires pour répondre à la question du député dans une déclaration à l'appel des motions.

\* \* \*

### LE PÉTROLE

LA POSSIBILITÉ DE CONSTRUIRE UN PIPE-LINE DE L'OUEST DU CANADA À MONTRÉAL—ENGAGEMENT ENVERS LES É.-U. AU SUJET DE LA SÉCURITÉ

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources une question qui découle d'une nouvelle selon laquelle le prix de l'essence au gallon serait vraisemblablement augmenté d'au moins 2c. à l'est de la vallée de l'Outaouais. Étant donné la raison invoquée pour cette hausse proposée du prix du pétrole provenant de gisements sous-marins, puis-je demander au ministre si cette hausse de prix rendra possible, d'après lui, l'extension du pipe-line à l'est de Montréal?

**L'hon. J. J. Greene (Ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Nous ne savons pas encore quel sera le prix de ce pétrole à la suite des pourparlers en cours entre les pays producteurs et les compagnies de pétrole. Nous savons que le prix du pétrole transporté par pétrolier a augmenté sensiblement cette année, ce qui, bien entendu, a provoqué une hausse du prix du pétrole provenant de gisements sous-marins. Mais en ce qui concerne la possibilité économique d'étendre le pipe-line, rien n'indique que les prix du pétrole assureraient la rentabilité d'un projet de ce genre. Si cette entreprise est rentable, je suis certain que le secteur privé envisagera la construction d'un pipe-line et le gouvernement serait prêt à étudier sérieusement toute recommandation concernant la rentabilité d'un pipe-line, une fois que les prix du pétrole provenant de gisements sous-marins auront été fixés.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Étant donné la déclaration du président Richard Nixon que le Canada devra satisfaire aux dispositions de sécurité prévues dans son programme obligatoire relatif aux importations de pétrole avant que les États-Unis ouvrent le marché américain au pétrole canadien, le gouvernement canadien a-t-il pris un engagement quant à la manière d'assurer la sécurité, et l'extension du pipe-line vers l'Est du Canada est-il compris dans le programme de sécurité que demande le président des États-Unis?

**L'hon. M. Greene:** Nous n'avons pas pris d'engagement au sujet du pipe-line ou de la sécurité. C'est l'un des sujets d'inquiétude des États-Unis en ce qui concerne l'ouverture du marché à notre pétrole de l'Ouest, et ils paient cette sécurité très cher. Mais la position que le Canada a adoptée et qu'il maintiendra, c'est qu'il lui appartient de trancher les questions de sécurité qui le concernent. Les États-Unis et le Canada pourraient bien

avoir des conceptions différentes de la sécurité et nous n'avons pas cessé de répéter aux États-Unis que la décision sera prise au Canada en ce qui concerne la sécurité des sources canadiennes d'approvisionnement. Nous estimons que la décision devra être bien accueillie par les États-Unis, car elle sera prise dans l'intérêt du Canada et elle devra satisfaire les Américains qui, toutefois, ne la prendront pas pour nous.

**M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Vu que c'est le Parlement qui devrait décider de ce qui est favorable à la sécurité du Canada, le ministre reconsidérera-t-il sa décision de ne pas fournir tous les renseignements disponibles au comité compétent de la Chambre? Les députés devraient avoir l'occasion d'examiner l'étude de faisabilité qui a été entreprise et de voir si le prolongement du pipe-line est dans l'intérêt du Canada.

**L'hon. M. Greene:** Monsieur l'Orateur, je crois avoir dit précédemment que le gouvernement et plusieurs de ses ministères suivent de près la question du coût et de la faisabilité d'un pipe-line. Toutefois, au Canada, nous avons suivi la pratique, et à mon avis, elle a donné d'excellents résultats et rendu prospères les industries du pétrole et du gaz naturel tout en contribuant au bien-être de tout le pays, de laisser prendre la décision de construire les pipe-lines au secteur privé. Tous les pipe-lines canadiens sont aux mains du secteur privé, non de l'État. Comme je l'ai dit, nous n'avons pas d'étude globale sur la rentabilité de ce pipeline...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord):** Monsieur l'Orateur, j'ai une question complémentaire. Le ministre nous a fourni certains faits et a partiellement répondu à la question tantôt, mais j'aimerais savoir si on effectue à l'heure actuelle, sous l'égide du gouvernement, une étude portant sur la possibilité de construire un pipe-line qui apporterait sur le marché de Montréal le pétrole de l'Ouest. Ou s'agit-il tout simplement de conjectures, ou bien est-on à effectuer une étude qui nous permettrait d'obtenir certains faits sur le plan économique?

**L'hon. M. Greene:** Monsieur l'Orateur, il n'y a pas d'étude complète, d'étude d'ensemble comme telle. En vertu de la loi au Canada, toute personne désireuse de construire un pipe-line doit présenter une demande à l'Office national de l'énergie qui, grâce aux connaissances acquises et aux renseignements de caractère permanent qui lui parviennent, peut déterminer la possibilité d'entreprendre la construction de ce pipe-line. Ensuite, l'Office présente au gouvernement une recommandation. C'est de cette manière qu'une décision de ce genre serait prise en vertu de la loi canadienne actuelle.

**M. Woolliams:** Une autre question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'espère que Votre Honneur ne la jugera pas litigieuse parce que je cherche à me renseigner auprès du ministre. Voici donc: le ministre peut-il exposer les données économiques relatives à la faisabilité d'un tel pipe-line en l'absence d'une étude sur laquelle ces données s'étayeraient?

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je crois devoir tenir la question tout au moins pour un peu litigieuse.